

**CONSEIL MUNICIPAL DE MEUSNES**  
**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023**  
**COMPTE RENDU**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil vingt-trois, le 26 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick **GIBault**, Maire, 18 octobre 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **ROUPILLARD** Laurence, M. **LARCHET** Freddy, M. **SINSON** Daniel adjoints, Mme **BRIGOT** Andrée, Mme **SERIEYS** Véronique, M. **FRANCHET** Anthony, M. **GAILLARD** Julien, M. **POITOUX** Didier, Mme **OLIVIER** Ludivine, Mme **SIBOTTIER** Ophélie, M. **DE CARVALHO** Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Mme **CHUET** Céline arrive à 18 h 56 alors que le sujet n° 1 est en cours d'examen.

Absentes excusées : Mmes **SOUVENT** Charlène et **DANGER** Pascale

M. Anthony **FRANCHET** a été élu secrétaire de séance, ce qu'il a accepté.

N° 20231026-01

**1-REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire lui demandant de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions perpétuelles énumérées ci-après dans le cimetière communal, et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon

N° de Plan	Concessionnaire	Date de création	Noms des défunts	Date dernière inhumation
A 3	AUGIS Maurice	20/02/1969	AUGIS Maurice	20/02/1969
A 4-5	SEGRET Edouard	1921	SEGRET Suzanne CHAUVEAU Marie Alexandrine SEGRET Edouard	15/12/1969
A 11-12	?	?	?	?
A 43-44	?	?	?	?
A45-46	LAUCHAUD née COUDRAY Thérèse	1910	COUDRAY René LAUCHAUD née COUDRAY Thérèse	1959

A 52	ALLION née PICHARD Véronique	1909	ALLION Laurent ALLION née PICHARD Véronique	06/01/1918
A 53	QUENARD Gilles	30/01/1889	QUENARD Gilles	30/01/1889
A 54-55	MAUBERT - FLEURY	1909	MAUBERT Andrée MAUBERT Silvain MAUBERT André FLEURY Marie Louise MAUBERT Raymond PICHARD Alice	23/08/1964
B1	MAUBERT / DUBOIS	EXHUME le 20/11/2007	AUCUN ossement retrouvés	
B 2	HARDY ep JOURDAIN Pauline	1908	HARDY ep JOURDAIN Pauline JOURDAIN Silvain	00/12/1920
B 6	GAULT née RATON Adélaïde	1911	GAULT née RATON Adélaïde GAULT Paul	18/12/1922
B 7-8	AUGIS née PICHARD Madeleine	1934	AUGIS née PICHARD Madeleine AUGIS Alphonse	23/05/1939
B 9-10	BRIAULT née LEVEQUE Marie	1941	BRIAULT née LEVEQUE Marie BRIAULT Silvain	04/11/1948
B 16-17	BOUGES Eugène	1906	CROISE Silvine BOUGES Marthe BOUGES Eugène GODET Marie BOUGES Eugène	14/11/1954
B 26-27	BILLARD Pierre	1878	IMBAULT Julie BILLARD Pierre BILLARD Léon MALE Orélie BILLARD Geneviève	03/06/1955

			GERMILLON Madeleine BILLARD Pierre	
B 28	BETANT – GAUGUERY Marie	1893	BETANT – GAUGUERY Marie BETANT Jean	01/01/1897
B 30- 31	PERRIN née DURAND Madeleine	1905	PERRIN Auguste	21/11/1905

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire  
Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : M. le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions énumérées ci-dessus en état d'abandon,  
Article 2sd : M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N° 20231026-02

**2-DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BORNE WI-FI TERRITORIALE**

Le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision dans l'attente de précisions techniques complémentaires que M. le Maire est invité à solliciter.

N° 20231026-03

**3-DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX**

**Article 1 Désignation du référent déontologue et rémunération**

Rappel des missions du référent déontologue : [L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales](#) qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Présentation de Mr Bertrand MARÉCHAUX, ancien Préfet et directeur général des services d'une collectivité, médiateur depuis 2019.

Il est proposé de désigner Mr Bertrand MARÉCHAUX, pour exercer cette mission.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant maximum de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

**Article 2 Modalités de saisine du référent**

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la commune.

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail à l'adresse suivante : [bm@france-comitor.fr](mailto:bm@france-comitor.fr)

Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

### **Article 3 Modalités de délivrance du conseil**

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

N° 20231026-04

### **4-DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSR ET DE LA DDAD POUR 2024**

En cours avec CD 41 : faire le point sur DSR 2023 en interrogeant sur la possibilité d'y inclure les travaux d'aménagement de surface (la demande portait uniquement sur les réseaux humides) compte tenu que la consultation nous a été particulièrement favorable. En cas d'accord, la demande de DSR 2024 porterait sur l'effacement des réseaux électricité, éclairage public et téléphonie).

DDAD : dossier en cours de constitution. Interroger BIA sur les éléments + chiffres relevant de cette subvention.

N° 20231026-05A

### **5A-DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU SQUARE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS D'APPUI POUR LES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS »**

M. le Maire présente à l'assemblée le dossier constitué pour la création d'un lieu intergénérationnel, ouvert à tous les enfants, aux personnes âgées, y compris celles résidant en EHPAD, handicapés ou non, afin de pouvoir échanger et profiter de moments ensemble, en particulier lors d'après-midi récréatifs.

Le lieu pressenti est le square Jean Moulin, situé en centre bourg, à proximité de l'école, de la M.A.M., de la future résidence sénior et des commerces.

L'aménagement prévoit trois espaces distincts :

- Une aire de jeux pour les enfants jusqu'à 12 ans dont 2 modules adaptés PMR,
- Une aire de fitness senior dont 4 modules adaptés PMR,
- Un espace pique-nique avec bancs et tables accessibles PMR

Le montant de cet aménagement s'élève à la somme H.T. de 97 982.95 €, soit 117 579.54 € T.T.C., dont 27 420.40 € H.T., soit 32 904.48 € T.T.C. pour la partie fitness senior.

M. le Maire précise que ce projet est éligible au « Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors ». Aussi propose-t-il de solliciter une subvention dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,

**ACCEPTTE** le projet de création de lieu intergénérationnel qui lui est présenté d'un coût total estimé de 97 983.00 € H.T.

**ARRETE** le plan prévisionnel de financement comme suit :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux d'aménagement en ce compris la fourniture de mobilier urbain	97 983.00 €	Subvention dans le cadre du dispositif « Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors »	21 936.00 €
		Autofinancement	76 047.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>97 983.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 983.00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du dispositif « Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors » au taux le plus élevé possible,

N° 20231026-05B

**5B-DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU SQUARE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

En l'absence de retour à mes courriels précédents, interrogé services du CD 41 par courriel le 10.11.2023 en transmettant le dossier déjà adressé par voie postale au PCD.

N° 20231026-06

**6-DEMANDES D'EMPRUNT POUR TRAVAUX RUE PAUL COUTON**

Demande en cours auprès de LBDT. Plan de financement retravaillé suite à réception estimation définitive des travaux du SIDELC, faisant apparaître une moins-value de l'ordre de 60 000 € par rapport à l'estimatif précédent.

N° 20231026-07A1

**7A1-DECISIONS MODIFICATIVES**

**Virement de crédits**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le budget 76000 – **Budget PRINCIPAL** :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		37 571.00			
Bâtiments publics	615221		10 000.00			

Autre personnel extérieur				6218		15 000.00
Fêtes et cérémonies				6232		10 000.00
Personnel non titulaire				6413		20 000.00
Contribution 001 Syndicat Bassin Cher Sauvage				6554001		2 241.00
Autres				6688		130.00
Secours et dots				6713		200.00
<b>Fonctionnement dépenses</b>				<b>47 571.00</b>		<b>47 571.00</b>
<b>Solde</b>				<b>0.00</b>		

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,  
**VOTE** les décisions modificatives proposées ci-dessus.

N° 20231026-07-A2

## 7A2-DECISIONS MODIFICATIVES

### Augmentation de crédits

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le budget 76000 – **Budget PRINCIPAL** :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Immeubles de rapport				2132	137	130 000.00
<b>Investissement dépenses</b>						<b>130 000.00</b>
<b>Solde</b>			<b>130 000.00</b>			
Emprunt en euros				1641	H.O.	130 000.00
<b>Investissement recettes</b>						<b>130 000.00</b>
<b>Solde</b>			<b>130 000.00</b>			

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,  
**VOTE** les décisions modificatives proposées ci-dessus.

#### **8-QUESTIONS DIVERSES :**

\*M le Maire donne lecture d'un courrier, lui étant adressé par M Latta, qui propose de se porter acquéreur des 2 logements TDLH. La commune étant prioritaire pour ces acquisitions, souhaite garder ces 2 logements à des fins locatifs.

\*Un dossier via la Préfecture est déposé afin que la commune de Meusnes soit inscrite sur le listing « Village d'Avenir »

\*La Gendarmerie demande de mettre à jour les référents de la Participation Citoyenne. M le Maire se charge de ce dossier.

\*Défilé d'Halloween, mardi 31 octobre 2023 : M le Maire demande plusieurs personnes pour la sécurisation du défilé, en plus des agents communaux. Les conseillers et conseillères municipaux seront présents.

\*Mr Daniel Sinson expose le Programme d'Accompagnement de l'Hôtellerie Rural, concernant un projet de l'Auberge de Meusnes.

**Fin de séance à 21h00**

